



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 030-213000037-20240617-DCM202466-DE



Réf : DCM202466

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024

Notifiée aux élus le : 30/05/2024

Date de l'affichage : 30/05/2024

SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON
Janine LHUILLER à Josiane ROSIER
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

OBJET :

**PSE - DF – SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT
À M. DANIEL DYLAN – BALL-TRAP**

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

Monsieur Dylan DANIEL élève au Collège Joliot Curie à Aigues-Mortes, en classe de 3ème, nous a sollicité, pour une aide financière, pour sa participation au Championnat de France Compak qui se déroulera du 12 au 14 juillet 2024.

Afin de soutenir financièrement Dylan DANIEL, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande, et de fixer le montant de la subvention exceptionnelle de fonctionnement allouée à Monsieur Dylan DANIEL à 600 €. (Six cents euros).

Les crédits pour le versement des diverses subventions de fonctionnement ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2024, voté lors du conseil municipal du 15 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 600 € à Monsieur Dylan DANIEL
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accorde** une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 600 € à Monsieur Dylan DANIEL
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 17 juin 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 202466	DF – Subvention exceptionnelle à M. DANIEL Dylan - Ball-Trap	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication